

#EMBAUCHEPME



**EMBAUCHER,
C'EST
GAGNER**

PRÉSENTATION DE LA MESURE #EMBAUCHEPME

Faisant suite à l'annonce du Président de la République le 18 janvier dernier, le Gouvernement se mobilise pour relever le défi de l'emploi et met en place la mesure #EmbauchePME.

- ▶ L'objectif : alléger le coût du travail et faciliter les embauches au sein des PME
- ▶ Les cibles : entreprises et associations de moins de 250 salariés

▶ CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LA MESURE :

- > 500 euros par trimestre, ce qui correspond à 100% de cotisations patronales remboursées pour les salaires au voisinage du SMIC.
- > Pour les embauches du 18 janvier au 31 décembre 2016, en CDI, en CDI suite à un CDD, en CDD de six mois ou plus et les contrats de professionnalisation de six mois ou plus.

▶ LES ATOUTS DE LA MESURE :

- > La prime #EmbauchePME est cumulable avec les autres aides comme la réduction générale bas salaire, le Pacte de responsabilité et de solidarité et le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).
- > Après les deux années de remboursement des cotisations patronales, le CICE prendra le relais puisqu'il basculera en baisse définitive de charges. C'est donc un engagement de long terme pris en faveur de l'emploi.
- > Jeunes, demandeurs d'emploi... tout le monde peut profiter de cette aide.

PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE

► UN MESSAGE :



► UN OBJECTIF :

transformer une information sur la prime à l'embauche, en incitation à embaucher.

Pour ce faire, il a été décidé de mettre l'accent sur le caractère attractif et exceptionnel des conditions de recrutement en 2016, à travers des codes visuels et promotionnels connus et puissants - avec pour objectif de créer plus de 50 000 emplois.

► UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET UN SITE WEB :



► UN DISPOSITIF DE COMMUNICATION :

DES ANNONCES PRESSE :

Du 23 février au 1er mars dans la presse régionale quotidienne et hebdomadaire, ainsi que dans 20 Minutes, autour de trois visuels pour la métropole et d'un visuel pour les départements d'Outre-mer

UN SPOT RADIO :

De 30 secondes diffusé du 23 février au 7 mars 2016

DES BANNIÈRES WEB ET UNE CAMPAGNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

du 23 février à la mi-mars

DES OUTILS DE COMMUNICATION :

Avec notamment un dépliant d'information, des visuels et infographies pour animer les différents réseaux